

École à visée inclusive : l'urgence ne peut plus attendre

Après deux années mouvementées, il est temps de se concentrer sur les thématiques pédagogiques, comme l'avenir de l'école à visée inclusive. La SPV rappelle la demande qu'elle a formulée auprès des deux départements concernés : l'organisation en 2022 d'Assises relatives à ce thème afin de définir des orientations claires et des moyens pour les suivre. Il est urgent de traiter cette thématique en raison des difficultés rencontrées, des besoins exprimés et des attentes espérées sur le terrain.

En août 2021, la SPV souhaitait que l'élaboration du concept 360° dans les établissements soit la priorité. Plusieurs nouveaux éléments devaient être discutés et assimilés au sein des équipes pédagogiques. En novembre 2021, un sondage de la SPV a montré plusieurs difficultés liées à la mise en œuvre du concept : notamment la diminution des ressources financières ressentie, des aides non adaptées aux besoins des élèves ou encore le refus d'aide pour des raisons financières. Ainsi, lors de son Assemblée en juin 2022, les délégué·e·s ont massivement adopté une résolution qui demande la mise sur pied rapide d'Assises¹ relatives à l'école à visée inclusive. À ce jour, les deux conseillers d'État en charge de ce dossier (DEF et DJES) n'ont pas encore pris de décision à ce sujet. Or, les situations n'attendent pas et les aides adéquates, tant pour les élèves que pour les enseignant·e·s, ne suivent pas forcément. Il est donc urgent que ce dossier soit pris en main afin de répondre à la préoccupation première du terrain.

Contrairement au besoin urgent de ressources pour les élèves les plus en difficulté, l'éducation numérique n'est pas la première priorité pour les actrices et acteurs de l'enseignement aujourd'hui. Si la SPV ne conteste pas le fait que l'école ne peut passer à côté de l'enseignement relatif au numérique, elle rappelle qu'il est essentiel que ce dernier soit au service des apprentissages scolaires et non l'inverse. Elle estime qu'un bilan sérieux des effets de l'éducation numérique doit être effectué.

La SPV sera également attentive à l'évolution de l'accueil des élèves d'Ukraine. En avril 2022, différentes mesures d'adaptation du dispositif actuel ont été demandées², ceci pour garantir la qualité de l'accueil et une maîtrise des effectifs des classes primaires. Des garanties ont été obtenues par le Département, notamment avec l'octroi de ressources supplémentaires.

Ces prochaines semaines, la SPV attend également la position du Département relative à l'évolution de la maturité gymnasiale. Pour rappel, la SPV défend le modèle dit « 11+4 »³, qui promeut une formation de qualité et complète de l'enseignement obligatoire, ainsi qu'une réelle promotion de la formation professionnelle.

Pour finir, la SPV dénonce depuis des années la gestion des achats à la DAL (Direction des achats et de la logistique) qui engendre une surcharge administrative pour toutes les actrices et acteurs de l'école. Force est de constater que plus les embûches bureaucratiques s'additionnent plus les retards de livraison s'accumulent. La SPV a demandé à la DGEO la création d'un groupe de travail afin de régler cette problématique.

Pour le Comité cantonal SPV,
Gregory Durand, président

¹ https://spv-vd.ch/docs/Res_2022_ecole_inclusive.pdf

² <https://spv-vd.ch/articles/20220313T210634-parler-de-la-guerre-aux-enfants>

³ https://spv-vd.ch/docs/Argumentaire_Matu_unitaire.pdf